

**Nombre de Membres :** L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal  
En exercice : 15 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
Présents : 13 habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice,  
Votants : 14 Maire.

**Date de Convocation**  
**14 avril 2026**

Présents Mesdames BEAUDET Thérèse, BLOMME Virginie, CASTELLE Brigitte, DEGOUY Lynda, DUVAL Aline, LAMOTE Natacha, WALRICK Camille,  
Messieurs LAMIAUX Fabrice, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PIERMATTI Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusé Monsieur DUMAREY Guillaume (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis).

Absent Monsieur VERHILLE Thomas.

Secrétaire Madame CASTELLE Brigitte est élue secrétaire.

### Délibération N° 22/2026

#### Objet de la délibération :

#### Vote des subventions aux associations holquoises et extérieures au titre de l'année 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions allouées aux associations holquoises et associations ou organismes extérieurs au titre de l'année 2026 ; sollicite l'avis du Conseil sur le sujet.

Après rappel des critères d'attribution des subventions et étude des propositions faites par la Commission d'Attribution des Subventions, réunie le 15 avril 2026, le Conseil Municipal, après délibération, vote et décide à l'unanimité les subventions suivantes (les élus présidents d'association s'étant abstenus) :

#### Associations holquoises :

- Tonus et Forme : 2 000 €
- Loisirs et Amitiés : 200 €
- ACPG-CATM (anciens combattants, prisonniers de guerre, combattants Algérie Tunisie Maroc) et Sympathisants : 200 €
- ASF LHC COLME (Association Sportive de Football) : 1 100 €
- Association des Parents d'élèves Holque Ecole : 408 €
- Les Babbelaers : 600 €
- Holque En Fête : 400 €
- Holque d'Hier et d'Aujourd'hui : 200 €
- The Tribu Country : 200 €

soit un total de 5 308 €, pour les associations holquoises.

Associations ou organismes extérieurs :

- Amicale des sapeurs-pompiers de Watten : 250 €
- Harmonie Batterie L'Amicale de Watten : 300 €
- Amicale des donateurs de sang bénévoles de Bourbourg : 200 €
- Médaillés du travail : 200 €
- Retables de Flandre : 225 €
- Les Amis du Vieux Watten : 50 €
- Association Yser Houck : 100 €
- Association ARDEVA : 100 €
- Association ADMR Watten : 100 €
- Resto du Cœur : 100 €

soit un total de 1 625 €, pour les associations et organismes extérieurs.

Pour un total général de 6 933 €.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Fabrice LAMIAUX

La secrétaire de séance,  
Brigitte CASTELLE

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 30 avril 2026 et publication du 30 avril 2026